

Un palais ouvert aux Français Un patrimoine vivant



PALAIS BOURBON

une **seconde jeunesse**

Le "cœur" du Palais Bourbon, c'est-à-dire l'hémicycle et les salons qui y conduisent, constitue l'un des plus beaux ensembles témoignant de la vigueur des arts décoratifs sous la Monarchie de Juillet. La campagne de travaux conduite tout au long de l'été 2005 s'est fixé deux objectifs. D'une part, rendre à ces salles leur cachet d'origine, en les débarrassant des installations, câbles électriques et panneaux d'afficha-

ge qui en dénaturaient l'esprit. D'autre part, parallèlement à d'importants travaux de restauration, leur restituer des éléments de décoration en accord avec leur style d'époque. C'est ainsi que dans la salle des Conférences, le "Piano", en place depuis 1847, a été restauré et réinstallé et les lampes changées pour retrouver l'éclairage d'origine. Cet effort, loin de se limiter à une reconstitution littérale du décor d'époque, a aussi fourni l'occasion d'exposer des œuvres récemment acquises par

l'Assemblée, tel que le portrait de Desmolin, membre du Conseil des Cinq-cents, peint par Laneuville. Une collection d'allégories de la République remontant à 1848 remplace également les panneaux d'affichage du couloir longeant l'hémicycle et des statues figurant Portalis et Tronchet ont quitté le Château de Versailles pour occuper les deux niches encadrant la monumentale porte de bronze, à l'entrée du salon Casimir-Perier.



“Le cœur du Palais Bourbon retrouve progressivement sa splendeur d'origine”



L'ASSEMBLÉE rend Versailles au public

La possession d'importants locaux dans l'aile du midi du Château de Versailles, due à des raisons historiques, entraînait des coûts injustifiés pour le budget de l'Assemblée et privait l'établissement public du Château de Versailles de bâtiments relevant de son domaine. La loi du 26 juillet 2005, issue d'une proposition du Président de l'Assemblée, met fin à cette situation en restituant à l'établissement public du Château la totalité des locaux en cause. Bien entendu, la loi intègre le besoin pour les assemblées d'utiliser, pour leurs réunions en Congrès, certains espaces du Château, qui seront alors ponctuellement mis à disposition.

MARIANNE ET DAUMIER s'installent au Palais



Marianne revient à l'Assemblée. Ce sont en effet les députés de la Convention qui, en 1792, avaient décidé de représenter la France sous les traits d'une femme coiffée du bonnet phrygien. Il était donc logique que leurs successeurs d'aujourd'hui, les députés de 2005, accueillent parmi eux **la plus célèbre collection de bustes Mariannes**

existant en France : celle constituée par le journaliste Pierre Bonte au fil de ses pérégrinations dans les campagnes françaises. Emblématiques de tous les types de Mariannes, classiques ou contemporaines, que l'on peut trouver dans nos mairies, elles sont exposées dans des vitrines spécialement conçues à cet usage, à l'entrée de la bibliothèque du Palais Bourbon. Elles y font face à une autre acquisition récente de l'Assemblée : une collection de bustes en terre cuite réalisés par le peintre et caricaturiste Honoré Daumier, croquant les principales figures de la Monarchie de Juillet – les célèbres "personnalités du Juste Milieu" –, dont de nombreux parlementaires de l'époque.



LOI DE 1905 **une mémoire** **très vivante**

Comment mieux faire comprendre l'esprit d'une loi qu'en rappelant les circonstances de son adoption ? Pour commémorer le vote de la loi du 9 décembre 1905 instaurant la séparation des Églises et de l'État, l'Assemblée a choisi de rééditer le rapport produit à l'époque par le député rapporteur du texte : Aristide Briand. Modèle d'attachement à l'idéal républicain mais aussi de tolérance face à la diversité et à la richesse du phénomène religieux, le rapport Briand offre encore aujourd'hui des repères indispensables pour saisir tous les enjeux du débat sur la laïcité.

Parallèlement, l'Assemblée a apporté un actif soutien à l'initiative prise par La Chaîne Parlementaire-Assemblée nationale de réaliser un téléfilm historique permettant aux téléspectateurs de revivre les débats parlementaires préalables à l'adop-

tion de la loi. Durant quelques jours, quelques-uns des grands acteurs français ont endossé les habits des ténors parlementaires de l'époque – Pierre Arditi incarnant Aristide Briand, Claude Rich l'abbé Gayraud, Michaël Lonsdale Paul Doumer... – pour redonner vie, dans l'hémicycle mis à disposition par autorisation exceptionnelle du Président de l'Assemblée, aux tempétueux débats de 1905. Le téléfilm "La Séparation" a été diffusé avec de remarquables chiffres d'audience sur France 3, France 5 et LCP-AN lors des fêtes de fin d'année.

